

Formulaire d'enregistrement de thèse

A REMPLIR EN MAJUSCULES PAR L'ÉTUDIANT

1. AUTEUR¹

NOM DE NAISSANCE :

PRÉNOM(S) :

NOM D'USAGE :

NOM FIGURANT SUR LA PUBLICATION, si différent des deux précédents :

DATE DE NAISSANCE (Format JJ/MM/AAAA) :

2. DATE DE SOUTENANCE

Format JJ/MM/AAAA :

3. DIRECTEUR DE THÈSE

NOM :

PRENOM :

SPÉCIALITÉ :

4. INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Nombre total de pages :

SPECIALITE DE LA THESE :

TITRE DE LA THÈSE (en minuscules avec les accents et transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux)

RÉSUMÉ DE LA THESE : Envoyez votre résumé de 1700 caractères maximum, espaces compris, à l'adresse suivante :

bump.depot-these@u-bourgogne.fr

En cas de dépassement, la coupure sera automatique.

¹ Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées, à l'exception de l'adresse, à la constitution du catalogue collectif du Sudoc. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 : publié au Journal Officiel du 1^{er} octobre 1991).

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78 – 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne concerne que les informations de la première page de ce formulaire. Il peut s'exercer auprès de : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur – BP 84308 / 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 www.abes.fr.

5. AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'AUTEUR ²:

OUI, ma thèse est diffusable sur l'Intranet et Internet dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisins (loi DADVSI).

Je demande un embargo pour la diffusion sur Internet (si vous êtes dans l'attente d'être publié ou de déposer un brevet) :

NON OUI

Si oui, cet embargo a une durée à compter de la date de soutenance de :

6 mois 12 mois
 18 mois 24 mois

NON : je n'autorise pas la diffusion du texte intégral de ma thèse sur Internet (dans ce cas la diffusion aura lieu sur l'Intranet de l'établissement après authentification).

6. ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA VERSION ÉLECTRONIQUE ET DE LA VERSION PAPIER :

L'auteur certifie la conformité de la version électronique à l'exemplaire imprimé déposé conjointement et dont le Président du jury a autorisé l'archivage

DATE ET SIGNATURE DE L'AUTEUR

² L'embargo et la confidentialité d'une thèse sont deux choses différentes : la confidentialité est prononcée par votre président de jury et rend incommunicable votre thèse que ce soit dans votre version électronique ou papier. L'embargo ne concerne que la diffusion électronique de votre thèse sur Internet, dans le cas où vous projetez de la publier. Pour plus de détails consulter la [note relative à la diffusion des thèses](#)

A REMPLIR PAR LE PRÉSIDENT DU JURY

7. AUTORISATION DE DIFFUSION DU PRÉSIDENT DU JURY

CORRECTIONS :

- Pas de correction demandée
 Thèse à corriger **AVANT** dépôt

8. DIFFUSION ÉLECTRONIQUE SUR INTERNET

Le président du jury autorise la diffusion électronique de la thèse sur Internet :

- OUI
 NON

(NB : dans le cas d'une thèse confidentielle la diffusion électronique ne débute qu'à la fin de la confidentialité)

9. CONFIDENTIALITÉ PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU JURY³

Je déclare cette thèse confidentielle :

- NON
 OUI (*la thèse devient alors complètement incommunicable, y compris dans sa version papier*)

Pour une durée de :

- 3 ans
 5 ans
 10 ans
 Autres (précisez une année) :

APRÈS VÉRIFICATION, DATE et CACHET du Président du jury :

³ La confidentialité est prononcée AVANT SOUTENANCE par le Président de Jury : elle doit apparaître sur l'avis de soutenance. Elle diffère de l'embargo qui est possible pour l'auteur de la thèse qui souhaite publier dans un délai maximum de 24 mois. Pour plus de détails consulter la [note relative à la diffusion des thèses](#)